



**TOUTE LA POPULATION
EST INVITÉE À UNE**

SOIRÉE DANSANTE

**LE 15 FÉVRIER 2025
À 19H30**

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-MOÏSE



**EN SPECTACLE POUR VOUS FAIRE DANSER:
KATHY LEVESQUE**

**ADMISSION 7\$
SERVICE DE BAR SUR PLACE**

**LE CLUB DES 50+
DE SAINT-MOÏSE**





Problème de collecte?
Bac brisé? Aide au tri?
Communiquez avec la Régie!

RAPPELS
DE
COLLECTE



Abonnez-vous!
www.ecoregie.ca

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2025

la Régie s'occupe de la
collecte de vos bacs
bleus, bruns et à déchets!

Collecte uniformisée
pour gagner en efficacité
et réduire les coûts
et le transport!



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

**NOUVEAU
SERVICE CLIENTÈLE
MIS EN PLACE**

☎ 1-800-631-2924
🌐 www.ecoregie.ca
✉ info@ecoregie.ca

📄 Formulaires de
demandes en
ligne!
[www.ecoregie.ca
/formulaires](http://www.ecoregie.ca/formulaires)

**Collecte des déchets
aux 3 semaines !**



Pour ne rien manquer
[facebook.com
/RITMRMatapediaMitis](https://facebook.com/RITMRMatapediaMitis)



****ROUTE MELUCQ suivre le calendrier de SAINT-CLÉOPHAS****

MESSAGE IMPORTANT

Hydro-Québec

Interruption service d'électricité route 297

Mardi 4 mars 9h00 à 11h00

Sinon remis le **Jeudi 6 mars**

Date de tombée du bulletin est le 1^{er} mars 2025

Des nouvelles de votre municipalité

TAXES 2025

La taxe foncière passe de 0,85\$ à 1.05\$/100\$ d'évaluation.

Les taxes pour le service d'aqueduc et d'égout ont subi une augmentation de 130,00\$.

Exemple des taxes de services pour une résidence

<u>TAXES 2024</u>			<u>TAXES 2025</u>		
Aqueduc	200,00\$		Aqueduc	315,00\$	
Égout	80,00\$		Égout	95,00\$	
Nouveau puit	120,00\$	400,00\$	Nouveau puit	120,00\$	530,00\$
Déchets	85,00\$		Déchets	85,00\$	
Recyclables	78,00\$		Recyclables	79,00\$	
Organiques	81,00\$	245,00\$	Organiques	81,00\$	245,00\$

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 mars , 7 avril

Les séances ont lieu à **19 h 30** au Centre municipal, 120 rue Principale.

Calendrier des collectes



bac BLEU



bac VERT/NOIR



bac BRUN

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1

MARS

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

***** MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte *****

2^E ÉDITION

FLASHÉZ SUR LA MATAPÉDIA

Concours de photographie

THÈME :

La Matapédia, riche de ses familles

CATÉGORIES :

1
RÉSIDENT
DE LA MATAPÉDIA
âgé de moins
de 18 ans*

* Le consentement parental
est exigé.

2
RÉSIDENT
DE LA MATAPÉDIA
âgé de 18 ans
et plus

3
MATAPÉDIEN
DE COEUR
Non-résident
de tous âges

PRIX
pour les lauréats
des 3 catégories et
le coup de cœur
du public

EXPOSITION DES CLICHÉS SÉLECTIONNÉS

DATE LIMITE POUR PARTICIPER : 30 mars 2025

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS AU :
www.mrcmatapedia.qc.ca/journeematapedia

GYM SANTÉ+

AU SOUS-SOL DU CENTRE MUNICIPAL, 120 ROUTE PRINCIPALE SAINT-MOISE

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI : 18H30 À 20H30

MERCREDI : 13H À 15H30 ET 18H30 À 20H30

VENDREDI : 18H30 À 20H30



**GRATUIT POUR LES
MEMBRES DU CLUB DES
50+ DE SAINT-MOISE**

Carte de membre annuelle: 25\$
Abonnez-vous!

RESPONSABLE : CLAIRE TURCOTTE : 418 509-0563

Des emplois disponibles à la pépinière!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts est à la recherche de candidats pour combler des emplois de « pépiniériste » au printemps 2025.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire en 2025: 25,95\$

Aucune expérience requise, formation sur place!

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- adresse courriel : pepiniere.sainte-luce@mrnf.gouv.qc.ca, ou
- adresse postale : 240, Rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site web :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/emplois-stages/emplois-saisonniers-pepiniere#c197879>

Pour information : 418-739-4819 poste 0



Nous cherchons également des :

- Mécaniciens
- Aides de garage
- Conducteurs de chariot élévateur
- Opérateurs de chargeuse à grappin (clam)
- Ressources en entretien ménager
- Conducteurs de tracteur



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? Soyez visible et prévisible!

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, face à la circulation.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance
automobile

Québec

CHRONIQUE ÉCLAIREUR

La dépression saisonnière est plus courante que l'on peut croire. En effet, on estime qu'une petite portion des Canadiens seraient affectés. Elle touche plus de femmes que d'hommes, et on l'observe davantage chez les jeunes adultes. Ses symptômes sont variés et comprennent notamment la fatigue, un besoin excessif de sommeil, l'augmentation de l'appétit, problème de concentration. Il s'agit d'une affection cyclique au cours de laquelle se succèdent des périodes dépressives automnales/hivernales et une stabilisation des symptômes au printemps et en été.

Voici quelques trucs pour soulager, ou du moins amoindrir les symptômes :

1. Mangez sainement; donnez à votre corps le maximum d'énergie et de vigueur en nutriments;
2. Sortez souvent et habillez-vous chaudement. Profitez des journées ensoleillées pour vous mettre le nez dehors;
3. Bougez! En effet, l'activité physique amène le cerveau à libérer des endorphines tout en diminuant simultanément les niveaux d'hormones de stress dans l'organisme. Il faut environ 30 minutes d'exercice pour libérer des endorphines;
4. Exposez-vous à la lumière du soleil... à l'extérieur ou à l'intérieur de chez vous! Laissez entrer les rayons du soleil et installez-vous à proximité d'une fenêtre pour vaquer à vos activités. (Il existe des lampes de luminothérapie);
5. Consultez un professionnel de la santé si vous croyez souffrir de dépression saisonnière ou des effets du manque de lumière. Il pourra vous présenter les différentes solutions qui s'offrent à vous;
6. Faites du social à l'extérieur pour briser l'isolement.

(Source : Rayon de Partage en santé mentale)

Tu as besoin de jaser avec quelqu'un?

Détresse, anxiété, violence, peine d'amour, problèmes de drogue ou d'alcool, relations conjugales, relations parents-enfants, soutien aux proches aidants, etc.

INFO-SOCIAL : 811 OPTION 2

Saviez-vous ?

Saviez-vous que le meilleur endroit pour connaître et trouver les organismes communautaires de notre territoire se retrouve sur le site internet de la Corporation de développement communautaire de La Matapédia (CDC) ? En effet, on y retrouve un répertoire fort pratique où les organismes sont présentés selon le type de services que vous recherchez, avec les coordonnées de l'organisme et le lien vers leur site web. Voici le lien vers le répertoire des organismes de la CDC :

<https://cdc-matapedia.com/trouvez-un-service.html>

En passant, si jamais vous n'êtes pas à l'aise avec l'internet, la CDC offre une version papier du bottin des organismes du territoire, disponible chez la plupart des organismes communautaires matapédiens.



Formation Éclaireurs Premiers soins psychologiques

Pourquoi?

- Détecter la détresse psychologique;
- Faire connaître et référer vers les organismes;
- Apprendre à être bienveillant avec soi pour prendre soin des autres.

Pour qui?

Tous les Matapédiens voulant faire une différence dans leur milieu.

Comment?

Formation offerte en présence à partir de 6 personnes.

Durée?

Environ 2 heures.

Où?

Partout sur le territoire de La Matapédia

Lieu à déterminer en fonction du groupe.

Prochaine formation :

Mercredi 12 février de 9h à 11h à Amqui

Pour vous inscrire :

Claudia Voyer Bélanger

Formatrice / Réseau des Éclaireurs

CISSS du Bas-Saint-Laurent

418 629-2211, poste 20214

claudia.voyer-belanger@sante.quebec

Une conférence inspirante !

Le 28 novembre 2024, Rayon de Partage en santé mentale organisait un deuxième déjeuner-conférence sur la santé mentale positive avec Caroline Giroux. Plus de 70 personnes ont assisté à une conférence inspirante sur la communication positive et sur des petits trucs pour mettre de la lumière au travers de la grisaille de l'hiver. Il s'agit du deuxième déjeuner-conférence en 2024 organisé par Rayon de Partage, en collaboration avec les organismes partenaires du Réseau Éclaireur. Si vous êtes intéressés à écouter la première conférence donnée par Caroline Giroux en mai 2024, intitulée « Es-tu le meilleur jardinier de ta vie? », je vous invite à consulter le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=FuZrIF0zll4>. Cette captation a été rendu possible grâce à la TVC de La Matapédia. À noter que la conférence de novembre sera aussi bientôt disponible cet hiver, je vous partagerai le lien ici même dans une prochaine chronique.



**Nombre d'éclaireurs formés sur le territoire
de La Matapédia**

167 personnes

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Vous avez une construction endommagée, partiellement détruite ou délabrée et vous pensez de procéder à sa démolition ?

Tel que spécifié dans le règlement des permis et certificats de votre municipalité, un projet de démolition d'une construction ou d'une partie d'une construction est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que le fait d'obtenir ce type de certificat avant de démolir un bâtiment permet de maintenir à jour le rôle d'évaluation.

De cette façon, vous éviterez de payer un impôt foncier sur un bâtiment qui n'existe plus.



Voici les renseignements que doit contenir votre demande de certificat d'autorisation:

- o Les motifs de la démolition;
- o Une ou des photos de la construction visée, l'adresse où elle est située ainsi qu'un croquis de son emplacement sur le terrain;
- o Les détails techniques requis pour assurer la bonne compréhension des travaux;
- o La date et la durée anticipée des travaux et les mesures de protection envisagées lorsque nécessaire;
- o L'engagement du requérant à remettre le terrain en bon état de propreté dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de démolition.



Sachez que les débris et les encombrants issus d'une démolition doivent être acheminés dans un écocentre ou vers un endroit autorisé.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

KARINE-JULIE GUÉNARD, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129

Courriel : k.guenard@mrcmatapedia.quebec

Bureau municipal tous les mercredis (mai à Septembre)

Le Mot vert du mois – « Changement dans la récupération depuis le 1^{er} janvier 2025» - Février 2025

Qu'est-ce qui va maintenant dans mon bac bleu?

Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé (papier et carton) ? Si la réponse est oui, alors hop dans le bac bleu! Plus besoin d'identifier le type de plastique ou de chercher un numéro, quelle que soit la composition de votre article, et peu importe où vous vous trouvez au Québec, il va à la récupération! Pour plus d'informations, visitez le site web bacimpact.ca.

Tri simplifié en 3 catégories!

Afin de faciliter le tri, la liste des matières acceptées dans le bac bleu est élargie, uniformisée et réduite à 3 éléments à l'échelle du Québec :

- **Contenants** : S'accompagne souvent d'un **bouchon** ou d'un **couvercle**.
- **Emballages** : Enveloppe, protège, et transporte facilement un produit.
- **Imprimés** : Papiers et autres fibres sur lesquels on peut retrouver textes, motifs ou images.

Tous les contenants, emballages et imprimés, qu'ils soient en plastique, métal, verre, papier ou carton, sont acceptés dans le bac bleu. Par exemple, les contenants de yogourt individuel, les emballages de barres tendres, ainsi que les filets d'oignon sont maintenant acceptés. Cela signifie que de nombreux types d'emballages et de contenants, auparavant exclus, comme les sacs de chips, pourront maintenant être récupérés! Finis la poubelle!

Modernisation de la collecte sélective, ça veut dire quoi?

Que depuis 2025, vous pouvez laisser votre bac à déchets prendre le bord! Le but premier est d'améliorer l'efficacité du recyclage au Québec et de renforcer la responsabilité environnementale des producteurs qui mettent en marché des produits :

- **Uniformisation du système** : Uniformiser la collecte et le tri à l'échelle provinciale afin de simplifier la tâche des citoyens et améliorer la qualité des matières recyclées.
- **Valorisation des matières** : Assurer une quantité de matières suffisantes afin de leur trouver des débouchés et réduire leur impact environnemental.
- **Responsabilisation des producteurs** : Encourager les entreprises à concevoir des produits plus écologiques, faciles à recycler ou à réutiliser.
- **Encourager l'économie circulaire** : Optimiser la gestion des ressources en récupérant, traitant et réintroduisant les matières récupérées dans le cycle de production.

Consultez notre site web www.ecoregie.ca pour des conseils de gestion de vos matières recyclables, pour l'outil d'aide au tri et pour les listes de matières acceptées.

Si vous générez beaucoup de matières récupérables, pas de problème, vous avez le droit d'utiliser un deuxième bac bleu gratuitement. Vous n'avez qu'à faire une demande à la RITMR en remplissant un formulaire à l'adresse : www.ecoregie.ca/nous-joindre ou par téléphone au 1 800 631-2924.

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :

Par Internet :

journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne :

au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :

418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



À LOUER

À l'Office d'habitation
Fleuve et Vallée
Saint-Moise,
8 rue HLM,

logements disponibles pour personne de 55 ans et plus

418-756-3016 poste 0

direction@ohmatapedia.com

Annie Castilloux, directrice

61 St-Jacques Nord, Causapscal G0J 1J0

